Bilan de l'expérimentation Culture-Agriculture

Novembre 2012- Février 2015

SOMMAIRE

Thème 1 : PAYSAGE ET QUALITE ARCHITECTURALE

1. La Drac Basse Normandie : exemple d'organisation et de dispositifs
   1.1 La MIQAPU, la mission pour la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine
   1.2 Territoires ruraux - Territoires de culture

2. Education artistique et paysage: les dispositifs
   2.1 Le CLEAC
   2.2 Les CLEAC en Haute-Normandie

3. Appuis et accompagnements DRAC/DRAAF aux projets locaux
   3.1 L'exemple du lycée agricole de Pau et de la MJC Berlioz de Pau

4. Les outils de la sensibilisation à la qualité paysagère et urbaine
   4.1 La résidence d'architecte en milieu rural : Comprendre les liens entre l'homme, l'architecture et le paysage
   4.1.1 La Maison de l'architecture
   4.1.2 L'exemple de la résidence d'architecte à Céton (Orne) : une lecture sensible des enjeux du centre bourg
   4.1.3 L'exemple de Graignes-Mesnil-Angot : regards croisés sur une commune rurale d'aujourd'hui

   4.2 Territoires en résidences : la transfo – innovation sociale et nouvelles méthodes d'action à l'ère du numérique
   4.2.1 Quelques exemples : Tinqueux, Corbigny..
   4.2.2 Habiter autrement les centre-bourgs, réponse à un appel à projets de la DATAR
   4.2.3 L'action artistique : *Art sous les poiriers.*
   4.2.4 Terre Béton : résidence d'artiste dans la Manche

5. Les éléments de synthèse , les préconisations.

THEME 2 : LES NOUVEAUX PUBLICS DES TERRITOIRES RURAUX ET L'ACTION CULTURELLE

1. Le contexte géographique, économique et culturel de la région

2. De l'action culturelle en milieu rural : l'exemple de la communauté de communes du Pays de Saulx
   2.1 L'ADDIM 70
2.1.1 La Bulle

3. Un exemple d'intervention artistique en milieu rural : la compagnie Justiniana

4. Résidence d'action culturelle dans le pays Jusséen
4.1 Mise en place du contrat territorial à partir du diagnostic de territoire

5. Les éléments de synthèse , les préconisations

THEME 3 : ALIMENTATION, TERRITOIRES, ET ACTIONS CULTURELLES

1. L'Alimentation, un nouveau volet de la convention interministérielle
    - 1.1 La convention Alimentation Agri-Culture et les objets communs MAAF / MCC
    - 1.2 Exemples d'appels à projets conduits par le MAAF , direction générale de l'enseignement et de la recherche.
    - 1.3 La valorisation du fait alimentaire dans l'enseignement agricole
    - 1.4 Exemples de projets du réseau national RESEDA sur le lien santé / Alimentation
    - 1.5 Sciences et alimentation

2. Les Collaborations SRAL/SRFD/DRAC autour de projets culturels
    - 2.1 Le Programme national pour l'alimentation
    - 2.2 Exemple du SRAL Rhône-Alpes
    - 2.3 Exemples de partenariats action culturelle/service régional de l'alimentation :

3. Une approche patrimoniale du fait alimentaire
    - 3.1 Fédération des sites remarquables du goût
    - 3.2 Office de tourisme de Vienne et du Pays Viennois
    - 3.3 Le repas gastronomique des français
    - 3.4 Images animées et mondes ruraux. Recherche scientifique et valorisation patrimoniale

4. Les médiations culturelles autour du fait alimentaire
    - 4.1 Les collections agricoles du MUCEM et les actions en cours avec les lycées agricoles
    - 4.2 La médiation autour du fait alimentaire dans le réseau des musées de société du conseil général de l'Ain,
    - 4.3 Biodiversité domestique et diversité agricole en Rhône Alpes, Divagri

5. Les éléments de synthèse , les préconisations

INTRODUCTION

Le contexte

Le partenariat entre le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et le ministère de la culture et de la communication a été réaffirmé par une convention signée en Septembre 2011.
Elle propose une collaboration innovante et transversale dans tous les domaines relevant des compétences respectives des deux ministères en favorisant le développement d'une stratégie partagée de développement durable incluant l'aspect culturel.
Pour atteindre ces objectifs les deux ministères se sont engagés à
-développer et renforcer l'éducation et les pratiques artistiques et culturelles dans le quotidien des habitants,
-encourager les nouvelles médiations qui interrogent le rapport au vivant et valorisent les pratiques relatives aux arts du goût et au patrimoine gastronomique,
-favoriser la prise de conscience collective des enjeux liés aux problématiques des patrimoines,
-améliorer la diffusion dans toutes ses composantes artistiques sur les territoires,
-accompagner les initiatives structurantes pour l'économie des territoires ruraux,
-promouvoir la qualité architecturale et paysagère.

Les champs d'application de cette convention

*l'éducation et le développement artistique et culturels dans toutes ses composantes sur le temps scolaire et hors temps scolaire,
*les nouvelles médiations culturelles : le patrimoine alimentaire et les sciences du vivant,
*l'aménagement du territoire prenant en compte la qualité de l'architecture, des espaces et du patrimoine,
*l'accompagnement d'une dynamique artistique et culturelle dans les territoires ruraux
*l'impact et le développement des industries culturelles.

L'expérimentation

La convention nationale Culture-Agriculture du 23 septembre 2011 prévoit la mise place d'une expérimentation destinée à identifier des formes et des contenus d'intervention pertinents au regard des enjeux sociétaux actuels et des besoins des populations dans les territoires ruraux.
Six régions pilotes ont été invitées à partager leurs réflexions sur trois années: la Basse-Normandie, mais également, l'Aquitaine, la Bretagne, la Franche-Comté, la Haute-Normandie et Rhône-Alpes.

Trois régions ont proposé d'organiser des séminaires thématiques auxquels les autres régions étaient invitées à contribuer et à participer en apportant leur éclairage sur des volets méthodologiques ou d'autres expériences dans le travail commun mené entre DRAC et DRAAF.

La mutualisation

Le temps est venu de la mutualisation, chaque séminaire a apporté des éléments différents tant sur le fond que sur la forme ce qui constitue un éventail riche de ressources qu'il nous faut aujourd'hui mettre en partage.

Concernant la forme : quels dispositifs sont les plus appropriés pour travailler ensemble ? Quelles sont les structures culturelles, scientifiques, techniques, potentiellement mobilisables autour de thèmes comme l'architecture, l'alimentation, les sciences du vivant.. ?
Concernant le fond: quelles thématiques et quelles actions peuvent faire l'objet d'un travail commun DRAC/DRAAF, à partir de quel diagnostic ? en mobilisant quels moyens ? et avec quels objectifs pour les bénéficiaires ?

Les trois thématiques

Trois thématiques ont été proposées par trois régions différentes.
Elles constituent aujourd'hui trois exemples de travail commun DRAC / DRAAF dont il convient d'expliciter les modalités d'action et les préconisations :

Thème 1 : Paysage et qualité architecturale, en Basse-Normandie.
Thème 2 : Les nouveaux publics des territoires ruraux et l'action culturelle
Thème 3 : Alimentation, territoires et actions culturelles

THEME 1 : PAYSAGE ET QUALITÉ ARCHITECTURALE

A Caen, les 27 et 28 novembre 2012.

Une première journée s'est déroulée le mardi 27 novembre 2012 pour explorer la thématique « Paysages et qualité architecturale » à partir de témoignages issus des différentes régions. En Basse-Normandie, l'accent est mis sur le dispositif des résidences d'architectes. A ce titre, le 28 novembre 2012, la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, en partenariat avec la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, a accueilli dans ses locaux le séminaire proposé par la maison de l'architecture de Basse-Normandie «Résidences d'architectes en milieu rural, un projet culturel, une dynamique de territoire ».

1. DRAC BASSE-NORMANDIE : exemple d'organisation et de dispositif

1.1 Organisation de la DRAC : la MIQAPU

La région compte 1900 monuments classés et protégés dont 80% se trouvent en milieu rural. Cela implique d'être attentif à la qualité architecturale et à l'étalement urbain. (forte périurbanisation et évolution pavillonnaire).
La thématique du paysage et de la qualité architecturale est prioritaire pour la Basse Normandie.

La MIQAPU : David GUIFFARD, conseiller pour les arts plastiques, a en charge la Mission pour la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine.
Cette mission transversale de coordination et d'animation, réunit, depuis 2010, une fois par semestre, tous les acteurs concernés : CRMH au sein de la DRAC, STAP, Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Maison de l'architecture, École d'architecture (basée à Rouen), PNR (au nombre de 3 dans la région), CAUE (au nombre de 3)...
Les 3 CAUE ont une histoire et des moyens différents.
Le CAUE du Calvados est le plus ancien (créé par Michel d'Ornano) et le plus doté financièrement, celui de l'Orne est petit, et celui de la Manche (particulièrement dynamique) a un partenariat avec France Bleu Cotentin.
La MIQAPU travaille sur un équilibre entre la dimension patrimoniale et la création avec le souhait de repositionner les architectes sur leur cœur de métier : le diagnostic et les éléments de réflexion et de conception.
La DRAAF devait être invitée aux prochaines réunions MIQAPU dans la logique du partenariat renouvelé entre DRAC et DRAAF.

Dispositif Drac pour promouvoir cette politique

1.2 TRTC : « Territoires Ruraux ; Territoires de Culture » :

Ce dispositif prend la forme d'un appel à projets initié par la DRAC depuis 2010. Les

projets retenus sont souvent bâtis autour d'une résidence d'artistes et doivent avoir pour objet de :

- Favoriser l'action culturelle en milieu rural,
- Permettre la réappropriation sensible des patrimoines, comme « paysages » culturels construits avec les populations des territoires ruraux,
- Aborder une problématique contemporaine du monde rural par le biais de l'art et de la culture,
- Promouvoir la résidence d'artistes en milieu rural,
- Promouvoir les nouveaux usages du numérique au service de la valorisation et de la transmission des patrimoines,
- Favoriser des démarches de co-création avec les habitants du monde rural.

Ils associent une collectivité/un acteur culturel/un acteur du territoire . Ils sont élaborés à partir d'une problématique propre au territoire d'ancrage de l'action. Ils requièrent la participation directe ou indirecte de la population. Les lycées agricoles peuvent y trouver leur place comme partenaires.

2. EDUCATION ARTISTIQUE ET PAYSAGE : LES DISPOSITIFS

2.1 LE CLEAC

Les CLEAC- contrats locaux d'éducation artistique et culturelle - doivent s'inscrire dans les accords DRAC/DRAAF.

Juliette DUSSART, architecte et paysagiste, membre du CAUE de l'Eure et de l'Orne, présente ses interventions en milieu scolaire (CLEAC) en partenariat avec le Parc Naturel des boucles de la Seine normande. Elle travaille en binôme avec des plasticiens, des photographes, écrivains ou philosophes.
Plusieurs projets ont ainsi été développés avec des scolaires :

- « Pour traverser l'Iton », les enfants ont construit un pont.
- « Pour aider le chat Marouch », travail sur la rocaille (avec du papier mâché).
- Travail de photos sur des grandes bâches avec pour thème l'exotisme à Bernay,
- Création d'un jeu de l'oie représentant différents types de bâtiments avec une école à Hauville.
- « inventer le château fort » avec une école primaire de Lyons la Forêt.
- Travail d'analyse du paysage en utilisant un cadre, avec des terminales...

De manière générale les projets des CLEAC débordent largement la population scolaire.

2.2 Les CLEAC en Haute-Normandie

Elizabeth LADRAT, conseillère en charge de l'éducation artistique et du développement culturel à la DRAC de Haute-Normandie depuis 1998 signale que sur les 19 CLEAC signés en Haute-Normandie, 14 concernent le milieu rural, et rayonnent sur la population rurale.
Quelques exemples :

1. le CLEAC du Neubourg : la DRAAF et la communauté de communes en sont signataires.Il implique le lycée agricole (qui dispose d'un Espace régional Ouvert à l'Art), et la maison de retraite dans un projet d'écriture de chanson.

2. le CLEAC de Verneuil sur Avre (en 2009) : un paysagiste en résidence a sensibilisé un public large au patrimoine de la ville, et un travail sur la rénovation d'un quartier a été réalisé en partenariat avec le CAUE.
3. le CLEAC du PNR des boucles de la Seine normande inscrit dans un Parc qui s'étend sur deux départements, comprend 72 communes et 80 000 habitants. Le PNR héberge 3 abbayes sur son territoire (Jumièges, St Wandrille et St Martin de Boscherville), il n'en porte pas moins un intérêt pour le petit patrimoine.
   Le CLEAC a été signé en 2010 pour 3 ans entre l'Éducation nationale, la DRAC, le PNR,sur la base d'un appel à projets à des architectes et paysagistes, avec pour thèmes majeurs : la terre et l'air.
   En 2012/2013 la thématique retenue était la lecture et le paysage des bords de Seine avec les interventions d'un paysagiste et d'un photographe.
   - Toutes les actions menées sont restituées et valorisées dans la maison du Parc lors de la fête du Parc (Mai). Le CLEAC touche 10 à 15 classes par an (600 élèves).
   - Budget : DRAC : 5000€ , PNR : 7000€ , Éducation nationale : 1200€
   - Le CLEAC sera renouvelé pour 2013/2016. La DRAAF a manifesté son intérêt pour une ouverture aux habitants du territoire. Un partenariat est envisageable avec les Maisons familiales rurales (MFR) et les Foyers ruraux.

3. APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DRAC /DRAAF AUX PROJETS LOCAUX

3.1 L'exemple du lycée agricole de Pau (Pyrénées Atlantiques) et de la MJC Berlioz de Pau

Entre 2002 et 2012 une convention a été signée entre la MJC Berlioz et le lycée agricole Montardon à Pau.
De 2004 à 2006, la classe de BTS aménagement paysager a réalisé une installation paysagère sous forme de terrain de tennis dans une friche de 5ha à côté de la MJC.
Des actions sur le paysage ont également été montées avec le CFA.
En 2006 et 2008, le lycée a participé au festival « rêve de ville » avec des étudiants de l'école d'architecture .
En 2011 « la cabane de l'arbre » est un appel à projet pour la création de 40 cabanes.

Par ailleurs, le lycée agricole de Blanquefort a participé aux ateliers « friche & jardins » proposés par l'architecte japonais Kinya Maruyama, en partenariat avec l'école du paysage de Bordeaux.
Tous ces projets ont été soutenus par le *Complexe Régional d'Animation Rurale et Culturelle -DRAAF et DRAC Aquitaine.*

4. LES OUTILS DE LA SENSIBILISATION A LA QUALITE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

4.1 La résidence d'architecte en milieu rural : Comprendre les liens entre l'homme, l'architecture et le paysage, avec la Maison de l'architecture de Basse-Normandie

Une résidence d'architecte n'est ni un diagnostic de territoire, ni une résidence de création, mais bien une démarche de sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme , le paysage et l'environnement.
Elle a des effets en matière de lien social, de meilleure compréhension du territoire. Elle

permet de mieux saisir les contraintes liées au SCOT (Schéma d'organisation du territoire) . Par exemple les problématiques qui ont émergées lors d'une résidence dans le Perche ont permis d'envisager différemment l'aménagement d'un écoquartier.

4.1.1 La Maison de l'architecture :

C'est une structure associative créée en 1982 qui s'inscrit dans le réseau des 32 maisons de l'architecture sur le territoire national. Elle est composée de 2 permanents.
Soutenue par la DRAC et le conseil régional de Basse-Normandie, elle a pour mission la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère auprès de tous les publics (jeune public, architectes, élus, habitants).
Elle a participé à la manifestation « vivre les villes » et coordonne désormais la programmation du Mois de l'architecture en Basse et Haute-Normandie. Son pôle « éducation » est en cours de développement (collection de cahiers). Elle souhaite s'associer à l'école d'architecture de Rouen, à l'institut régional de développement durable, à l'université .

Elle met en œuvre des résidences d'architectes, notamment dans des lycées agricoles et des parcs naturels régionaux.

- **En 2010 :** au lycée agricole de Sées (Orne) & au lycée privé de St Gabriel de Brécy (Calvados).
- **En 2011** : dans les communes de Graignes (en partenariat avec le Parc naturel des Marais du Cotentin) & de Ceton (en partenariat avec le Parc naturel du Perche.)
- **En 2012/2013 :** dans la commune de Trévières (Bessin) & de Vire (commune & lycée agricole).

- Ces résidences font l'objet d'un appel à candidature national auprès des architectes, via l'ordre des architectes, la fédération des CAUE et les maisons de l'architecture.
Elles se déroulent sur une durée de 6 semaines (décembre à avril) et associent en binôme un architecte et un designer ou un artiste (spectacle vivant). Elles ont pour ambition de mettre en place un véritable travail collectif sur le terrain associant la DRAC, la DRAAF et les Collectivités...autour d'un projet commun.

- Il est demandé aux architectes en premier lieu de réaliser un diagnostic du territoire (atouts et faiblesses) et de mobiliser les acteurs locaux.

- Elles visent à sensibiliser à l'architecture tous les acteurs (scolaires, élus, associations...) et à développer de nouveaux outils (autres que des plans). Ces résidences rencontrent un succès croissant (10 candidatures en 2010, 27 en 2012).

- Elles sont valorisées dans le cadre du mois de l'architecture, dans les territoires d'accueil auprès des populations locales et dans les galeries des lycées d'enseignement général.
Leur financement est assuré par la DRAC, la DRAAF, le Conseil Régional, les Communes et les établissements (pour l'accueil et l'hébergement).

- Le coût des résidences :

DRAC : 18 500€
Région : 7 000€
Communautés de communes : 3000€ par résidence
Rémunération des architectes : 6000€ par binôme pour 6 semaines + budget de production de 1000€ .

Par ailleurs la Maison de l'architecture organise le mois de l'architecture contemporaine

(mars), en partenariat avec la région Haute-Normandie. Plus de 100 événements ont ainsi été organisés sur les territoires et ont touché environ 10 000 visiteurs.

4.1.2 L'exemple de la résidence d'architecte à Céton (Orne) : Dans le creux de la ville, une lecture sensible des enjeux du centre bourg

avec la commune de CETON et le Parc naturel du Perche.
Projet de résidence d'architectes à CETON (Orne) présenté par Chrystel MOREAU bureau d'intervention du paysage (BIP).

CETON est l'une des plus grandes communes de France. Construite sur des marais, la ville s'est installée sur la hauteur , lorsque les moines ont asséché les marais, la ville est descendue dans la plaine. Le thème de l'eau et son circuit était donc important.
La résidence s'est déroulée sur 6 semaines échelonnées sur 3 mois pendant l'hiver 2011.
Le budget était de 6000€ déplacements inclus.

Le BIP (constitué d'un architecte, 1 designer, 1 metteur en scène,1 clown/écrivain) a organisé des déambulations, des promenades architecturales (accompagnées par un flutiste), un ciné concert, et des actions de sensibilisation dans la ville dans le cadre du mois de l'architecture.
Six classes de l'école maternelle & élémentaire ont été touchées.
Des travaux de création (réalisation d'une grotte, d'un tipi, d'un abri) ont été réalisés avec une classe.

Les difficultés :
La restitution n'a pas fonctionné auprès des habitants, elle s'est faite sous forme d'une performance. Plusieurs explications peuvent être avancées: la forme même de la restitution qui n'a pas éveillé la curiosité des habitants, le déroulement de la résidence qui n'a pas suffisamment permis de rencontrer tous les habitants, les formes de sensibilisation choisies qui n'ont pas fonctionné sur le territoire..

4.1.3 L'exemple de Graignes-Mesnil-Angot : regards croisés sur une commune rurale d'aujourd'hui

Parc naturel et commune de Graignes-Mesnil-Angot
Résidence d'architectes à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT (Manche) présentée par Simon DEPREZ , bureau « études territoriales curieuses »

Architecte et photographe , il a mené une résidence de 6 semaines (dont une semaine de repérage) qui était articulée autour de 4 dispositifs :
-un atelier « curieux du territoire » dans la salle de la Mairie
-les rencontres du Vendredi à 18h
-une chronique de la résidence tous les mercredi
-les ateliers du chemin de l'école (pour la découverte de l'espace.)

En amont du projet, le responsable « culture » du Parc naturel ainsi que le Maire de la commune ont été associés au choix de l'équipe de résidence.
Une méthodologie claire, un lieu de rencontres identifié, ont permis de mobiliser les habitants sur les enjeux du territoire.
Les productions graphiques ont joué un rôle de catalyseur. La fin de la résidence a eu lieu le dernier Vendredi à la sortie de l'école, puis pour les adultes de 17 à 19h, ainsi que dans le cadre du mois de l'architecture (photos sur la place du village et le long de la haie de l'école hippique).

Le + :

La participation des habitants aux processus décisionnels a été un facteur de réussite mais aussi de cohésion sociale. En effet, la population est passée de 500 à 800 habitants en 15 ans, et les populations nouvelles et d'origine ne communiquent pas.Cette résidence a permis également de mieux comprendre les contraintes liées aux SCOT.

4.2 Territoires en résidences : la transfo – innovation sociale et nouvelles méthodes d'action à l'ère du numérique

Par Romain THEVENET, bureau d'études « 27ème Région »

Ce projet s'est étalé sur 2 ans à raison de sessions de 3 semaines impliquant 4 à 5 personnes en immersion sur un territoire (sociologue, ethnologue, architecte, designer).
Le budget de 30 000€ a été soutenu par l'ARF, la Caisse des Dépôts, et l'Europe.

4.2.1 Quelques exemples :

- *à Tinqueux* (à côté de Reims) dans un lycée peu renommé:

2 architectes et 1 designer ont animé la résidence en utilisant la salle des professeurs du lycée. L'accent a été mis sur le désenclavement du lycée éloigné du centre-ville.(achat de vélos afin de faciliter le transport des élèves).
Un livret de restitution de la résidence a mis en avant la « haute qualité humaine »

- *à Corbigny* : où la résidence avait pour objet un travail sur l'aménagement de la gare et le co-voiturage (version autolib en milieu rural).
- *dans 4 régions* : Champagne-Ardenne, Bourgogne, Pays de Loire et Paca, des résidences sur le design des politiques publiques.

4.2.2 Habiter autrement les centre-bourgs, réponse à un appel à projets de la DATAR

Par Cynthia Durand Lasserve, chargée de mission au parc naturel régional Livradois Forez

A la suite de l'appel à projet de la convention inter-régionale du Massif Central, le Parc Régional du Livradois Forez et le Département du Puy de Dôme ont lancé un programme intitulé « habiter autrement le centre bourg ». Cette démarche projet vise à accompagner les collectivités et les professionnels de l'ingénierie urbaine dans une démarche de renouvellement des centres bourgs de 6 villages du PNR.
3 collectifs de bureaux d'études ont été retenus : le« Collectif Etc » sur la commune de Châteldon ; « La Motrice » sur la commune de Courpière ; « Yes architecture » sur la commune de La Monnerie le Montel.

4.2.3 L'action artistique : *Art sous les poiriers*

Projets artistiques dans les vergers du Mortainais-Domfrontais.
avec le Parc Naturel Régional Normandie Maine et la Drac

La Parc naturel régional Normandie Maine contribue à la connaissance et à la sauvegarde des vergers de pommiers et poiriers sur son territoire. Le Domfromtais compte parmi les sites remarquables du goût.
La Maison de la Pomme et de la Poire, musée de la filière cidricole du Parc organise des animations et des actions de sensibilisation.
A l'occasion des 30 ans du site (2013) le Parc a lancé un appel à projet artistique pour la réalisation de 5 œuvres plastiques éphémères :

- deux dans le verger de la Maison de la Pomme et de la Poire à Barenton
- deux à trois dans des vergers privés de producteurs cidricoles ou publics sur des communes Parc (Orne ou Manche) située dans la zone AOP du Poiré Domfront.

Ces œuvres tendront à mettre en valeur l'espace spécifique du verger : son organisation spatiale, son écosystème, les arbres fruitiers, la richesse variétale... et éventuellement ce qui a trait au paysage bocager : haies vives, talus, linéaires...
L'objectif est de sensibiliser les habitants au patrimoine végétal des vergers.
Ce projet a été financé par le PNR (27 900€), la DRAC (3000€).

Le + :

En 2012, l'appel à projets a bénéficié dans le cadre du nouvel accord avec la DRAAF de l'ouverture de la mesure 323E du FEADER pour les projets relevant de la thématique Conservation et valorisation du patrimoine local. Deux projets ont été retenus l'un associant le PNR du Perche, l'autre concernant la communauté de communes de Canisy.

4.2.4 Terre Béton : résidence d'artiste dans la Manche

Projet porté par l'Association Pierre & Masse, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, la communauté de Sèves Taute (Manche).Soutenu par la Drac.

Cette région est riche d'un patrimoine construit en terre crue selon la technique de la Bauge. C'est également une région qui fût très touchée par la seconde guerre mondiale et qui a vu l'émergence de nombreux bâtiments dits de la « reconstruction » en béton.
La résidence d'artiste visait à confronter ces 2 matériaux, Terre et Béton, en montrant, par le biais d'œuvres contemporaines la symbolique de ces matériaux, leur modernité et leur inscription dans un territoire.
Deux plasticiens, Nadine PORTIER spécialiste du béton et Laurent BOUYER artiste « terre » ont animé des stages, des rencontres du 7 avril au 19 Mai 2012 et réalisé, en partenariat avec la population, une œuvre alliant terre et béton sur la base de loisirs « l'étang Sarcelles » à St Martin d'Aubigny.

La DRAC a soutenu ce projet à hauteur de 10 000€. (plafond de la subvention accordée pour ce type de projet), 20% des dépenses est à couvrir par d'autres financeurs, dont la collectivité bénéficiaire.

5. Les éléments de synthèse, les préconisations, « Qualité paysagère »

– *Sur l'organisation des services Drac*

La présence, au sein de la DRAC Basse Normandie, d'une mission pour la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine (MIQUAPU) constitue un atout indéniable et un outil original.

– *Sur la méthode: méthodologie de projet*

- Définition, concertée entre tous les partenaires, d'un cahier des charges en amont de la mise en œuvre du projet et du calendrier

- pour les résidences d'architectes: nécessité d'identifier un lieu de référence dans la commune accessible à tous et permettant des rendez-vous réguliers avec la population ;
- Restitution de la résidence impliquant l'ensemble de la population.
- identification sur un territoire de tous les acteurs, partenaires institutionnels, médiateurs en préalable à la mise en place d'actions.
- bonne connaissance respective des métiers, des missions et des modes de financements respectifs dans les DRAC et les DRAAF

– *Les partenaires à mobiliser :*

- CAUE
- Maison de l'Architecture
- École d'architecture ou du paysage
- Collectivités
- Parcs naturels régionaux
- Services de l'Inventaire dont les travaux peuvent constituer une base pour la compréhension et l'animation du territoire
- Villes et Pays d'art et d'histoire
- Sites remarquables du goût
- Lycées agricoles
- Maisons familiales rurales
- Fédérations d'éducation populaire

Outre les artistes et/ou architectes, paysagistes et designers mentionnés précédemment et qui interviennent dans le cadre de CLEA , de résidences, d'ateliers artistiques, il est intéressant de mobiliser les institutions culturelles qui dans le cadre de leur charte de service public, doivent toucher tous les publics.

– *les dispositifs mobilisables*

- Le Contrat local d'éducation artistique (CLEAC) étendu à d'autres secteurs que le milieu scolaire et prenant en considération la diversité des populations et des temps de vie.
- Le contrat de territoire
- Le Contrat territoire-lecture qui s'inscrit dans la continuité des « contrat ville lecture » et semble constituer un outil intéressant pour le maillage du territoire. Il tend à être décliné dans d'autres champs culturels.
- La résidence d'artiste prenant en compte la diversité des populations sur un territoire.
- Le jumelage : qui peut être décliné entre un établissement d'enseignement et un monument, un site, un centre culturel de rencontres ou un parc.
- L'opération « les portes du temps » qui a pour objet de sensibiliser au patrimoine, les jeunes qui en sont le plus éloignés.
- Les projets culturels développés par les professeurs d'éducation socioculturelle des lycées agricoles lorsqu'ils rayonnent sur leur territoire.

– *Sur le choix de l'intervenant :*

- Nécessité d'associer la commune et ses élus au choix de l'artiste ou de l'architecte

qui assurera la résidence.

- Adéquation du profil de l'intervenant au milieu rural :
- Le choix d'un architecte, également musicien et ou metteur en scène n'est pas toujours bien perçu par la population locale qui associe l'architecte à un projet de construction, voir d'urbanisme et attend de lui des solutions concrètes à ses problèmes.

– sur la nature du projet : Dimension collective et participative

Nécessité d'associer tous les types de populations au projet :

- les enfants ,sur le temps scolaire et hors temps scolaire
- les populations issues du territoire, mais aussi les néo ruraux ou nouveaux arrivants qui ne sont pas toujours facilement intégrés.

Personne ayant participé au séminaire

Kleber **ARHOUL** (DRAC Basse Normandie), Morrad **BENXAYER** (MCC/DGP), Catherine **BERTHELOT** (MCC/DGP), Christian **CHEMIN** (DRAC Franche Comté), Mathilde **CHEVREL** (DRAC Basse Normandie), Isabelle **DUFOUR FERRY** (MCC/SG), Damien **EUCHI** (DRAC Haute Normandie), François **FROGET** (DRAAF Basse Normandie), Yves **GEFFROY** (DRAF Basse Normandie), David **GUIFFARD** (DRAC Basse Normandie), Martine **HAUTIER** (CRARC Aquitaine), Emmanuel **HEMERY** (MAAF/DGER), Elizabeth **LADRAT** (DRAC Haute Normandie), Claire **LATIL** (MAAF/DGER), Ariane **LE CARPENTIER** (DRAC Basse Normandie), Danièle **MOUREU** (DRAC Basse Normandie),Michèle **PLANEL** (MCC/DGP), Marie Hélène **ROUAUX** (DRAC Aquitaine), Elisabeth **TAUDIERE** (Maison de l'architecture de Basse Normandie),Philippe **VERGAIN** (MCC/DGP)

THEME 2 : LES NOUVEAUX PUBLICS DES TERRITOIRES RURAUX ET L'ACTION CULTURELLE

A Vesoul et Jussey, les 28 et 29 mars 2013- Région : Franche-Comté

Une première journée s'est déroulée le 28 mars au lycée agricole de Vesoul pour prendre connaissance des caractéristiques de la région Franche-Comté, et découvrir à travers quelques témoignages d'acteurs culturels et d'agents de développement local , l'organisation de l'offre culturelle en milieu rural et la relation aux habitants.
La deuxième journée s'est déroulée sur la commune de Jussey , en milieu rural , avec la rencontre des acteurs locaux de médiation culturelle et la découverte de la Bulle, structure itinérante de diffusion culturelle.

1. Le contexte géographique, économique et culturel de la région

Première région industrielle de France, la Franche-Comté compte 4 départements : Le Doubs, le Jura, la Haute Saône et le Territoire de Belfort. C'est la 82ème région par sa taille, 230 000 habitants (45 habitants au km2). Les pôles d'attraction extérieurs sont Dijon, Lyon, Mulhouse et la Suisse (dans la région de St Claude et Belfort).

- ***Le département de la Haute Saône***

C 'est un département essentiellement rural, il est enclavé car Il ne dispose pas d'un bon réseau routier (pas de 4 voies vers *Besançon*). Au nord, l'autoroute de Nancy a redensifié la région de Lure. Il n'est pas dans la zone « Comté ».
Jussey est l'un des petits bourgs centre, éloigné de plus de 30' des services.
La population est vieillissante.

- ***Structures culturelles***

Les structures culturelles sont très concentrées sur Montbéliard, Belfort et Héricourt.
Il y a une scène conventionnée à Vesoul.
Une SMAC prévue à *Pontcey* n'a pu être labellisée.
A noter à proximité la présence du théâtre du peuple de Maurice Pottecher à *Bussang* (88-Région Lorraine), centre national de théâtre amateur, suivi par 3 régions.
Elle dispose d'un bon réseau de médiathèques.
Les cinémas itinérants ont été pénalisés par la disparition des postes FONJEP (DRJS) et des MAD du Ministère de l'agriculture.

- ***La région dispose de 2 Parcs naturels régionaux***

-le parc du Jura (122 communes)
-le parc du ballon des Vosges (208 communes) qui s'étend sur les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté.

- ***La Haute Saône est un territoire prioritaire selon les critères MCC/LDATAR*** :
  *position par rapport aux grandes agglomérations
  *accessibilité des services et emplois
  *répartition spatiale et dynamique de population.

- ***Les réponses du département***

- désenclavement (pièces détachées Peugeot à Vesoul)
.préserver et développer l'offre de services
. s'appuyer sur les EPCI
. la culture comme lien social.

- ***Orientations politiques***

Orientations politiques : 66% de la population vote à gauche, 33% extrême droite.
L'immigration liée aux industries automobiles et du meuble (Saint Loup sur Semouse) est importante . Les étudiants partent vers Lyon et Dijon.

2. De l'action culturelle en milieu rural : l'exemple de la communauté de communes du Pays de Saulx

Elle regroupe 17 communes, 3 800 habitants, dont 700 pour le « bourg centre » SAULX, deux communes ne comptent que 50 habitants.
Une extension de la communauté de communes est réalisée au 1er Janvier 2014 elle regroupe 11 200 habitants.
Aujourd'hui, elle compte 3 agents (1 agent de développement et 2 agents administratifs).
Le pôle culture est intégré à celui du développement économique.
Les villes desservies par la RN19 et RN57 sont à 15/20 minutes.
Le contrat territorial à SAULX a été « plaqué » sur de l'existant.

Focus :

Les élus s'intéressent à la culture soit pour des raisons sociales, soit pour le développement du territoire. Ils souhaitent avoir une offre qui corresponde à la demande.

Cette équipe propose des manifestations culturelles dans les communes :
-un projet autour du cirque avec les écoles : premier partenariat avec l'ADDIM
-politique d'aide à l'équipement culturel (une maison d'animation et de la culture).
-un festival de cuivres et jazz qui touche de 30 à 50 personnes par spectacle (soit 10% de la population)
- « brin d'éveil » mène des actions dans les maternelles et les maisons de retraite.
Les moyens proviennent de la commune et de « la Bulle » (32% en logistique)

2.1 L'ADDIM 70

L'ADDIM 70 est la seule en Franche-Comté, elle existe depuis 30 ans.
La Haute Saône compte 550 communes, l'intercommunalité s'y est bien développée.
Il y a peu d'équipements culturels en dehors des salles municipales et des églises.
Des résidences d'artistes et des conventions de développement culturels ont été passées avec des écoles rurales.

2.1.1 La Bulle

« Le Pôle d'excellence rurale » en 2006 a été l'opportunité d'avoir un outil itinérant :« la Bulle ». Cette structure gonflable de 300 m2, 8m de haut, a été imaginée par l'agence de spectacle vivant « Scen'art (Benoit Colardelle) et l'architecte Hans Walter Muller (qui construit des structures gonflables depuis 40 ans). Elle peut accueillir jusqu'à 160 personnes, voire 200 sous la forme « plateau », pour des spectacles de théâtre, musique, danse ou cinéma, pour une durée de dix à quinze de jours.
Elle est équipée de 60 projecteurs led basse tension. Elle peut être montée par 5 personnes en 2 jours (15' pour le gonflage et 30' pour le dégonflage) et à une

consommation énergétique de 20€ par jour. Son coût annuel est de 30 à 35 000€. Elle nécessite un entretien de 2 jours par an.
Son coût 400 000€, y compris l'équipement intérieur et la remorque pour la déplacer, a été financé sur des crédits Etat/Europe (FEDER/FNADT)/ conseil régional/conseil général.

« La Bulle » a obtenu le prix « territoria d'or »(concours organisé par l'Observatoire national de l'innovation publique pour améliorer la qualité de vie).
Elle est la propriété de l'ADDIM 70 qui en assure la programmation avec les communautés de communes accueillantes et/ou le chanteur ou groupe local, en privilégiant des petites formes, des spectacles des JMF, un festival de livres « les petites fugues »...
L'ADDIM réfléchit à l'ouverture à d'autres axes culturels : art contemporain, cinéma...et à un autre type d'équipement qui pourrait être installé plus longtemps. Ainsi, les musées départementaux pourraient être encouragés à monter des opérations hors les murs (Champlitte : musée départemental d'art et traditions populaires, château Lambert : métiers de la forêt).

Le + :

L'objectif prioritaire est d'y accueillir la population et pas seulement les publics jeunes sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

3. Un exemple d'intervention artistique en milieu rural : la compagnie Justiniana

Compagnie de théâtre lyrique et musical Justiniana., dirigée par Charlotte NESSI également directrice du théâtre Edwige Feuillère (scène conventionnée « voix d'enfants » à Vesoul), la compagnie a pour objectif d'aller à la rencontre des publics :
-créations dans des opéras, formation d'adultes et/ou enfants amateurs qui s'inscrivent dans les créations sur 8 mois.
-créations dans des villages. : les habitants peuvent y être intégrés. Exemple : « les brigands » d'Offenbach en 2014.

La compagnie fait des appels à candidature dans des villages pour monter un répertoire classique ou des créations. Les spectacles sont itinérants, le public se déplace donc dans le village. Les spectacles peuvent mobiliser 300 à 400 spectateurs par représentation..La commune n'est sollicitée que pour une aide logistique et l'accueil de l'équipe chez l'habitant pendant 2 à 3 jours.
Les tarifs sont bas : 10€ et 5€ pour les familles qui hébergent.
Elle travaille avec les associations locales (accordéonistes, trombonistes...)
La compagnie a été sollicitée il y a quelques années par Rennes Métropole pour monter une opération similaire avec l'opéra de Rennes.

4. Résidence d'action culturelle dans le pays Jusséen

Après un premier repérage en Janvier, les artistes de la compagnie Rythm'a Corps (danse et percussions) ont travaillé avec 20 classes (interventions sur 10 jours). Les élèves sont ensuite intégrés dans le spectacle grâce notamment au travail de coordination réalisé par l'intervenante (Dumiste).
Cette structure mobile est intéressante, mais elle présente toutefois des problèmes d'acoustique (intérieur et extérieur).

4.1 Mise en place du contrat territorial à partir du diagnostic de territoire

JUSSEY est une commune de 1800 habitants (densité 11 à 17 habitant au Km2) en majorité âgés, située à 45Km de VESOUL.
Les ressources sont la métallurgie, la filière bois (charte forestière de territoire), l'espace agricole. Les revenus sont très faibles, les jeunes diplômés partent.
De nombreux hollandais s'installent dans le département, ils rachètent des villages.
Le collège de Jussey est le seul de la Haute-Saône en réussite éducative.
La commune a mis en place une maison des services , relais des services publics (il y en 4 en Haute Saône).
Présence d'une maison familiale rurale à Combeaufontaine, qui pourrait être associée au contrat de territoire.
Le projet de médiathèque était, au départ, le pivot du contrat de développement territorial. Il a été abandonné au profit de la maison médicale, mais va être repris. Le CAUE est associé au projet.

Mise en place d'une classe culturelle (poésie) au collège (CM2/6ème) avec la présence d'un Dumiste.
Le département dispose de nombreuses chorales (travail avec l'ADDIM : mission voix) mais qui méritent d'être rajeunies et dirigées par des chefs de choeur formés.
Présence d'un festival d'art (mélange d'amateurs et de professionnels).

Les +

- Le Pays prend en compte le déficit de l'offre culturelle dans son schéma de service

- Le regroupement des intercommunalités va permettre de dégager des postes d'agents de développement. Il y a d'ailleurs un regroupement des agents de développement en Haute Saône. A cet effet, la Région Franche-Comté a mis en place une formation avec le CNFPT.

- Le contrat territorial signé fin 2013 par la DRAC/l'EPCI/Le Conseil général (ADDIM) intègre un contrat territoire lecture, la construction de la médiathèque, une salle d'exposition.

- Un groupe de jeunes retraités bénévoles (enseignants) assure le portage de livres à domicile.

5. Les éléments de synthèse, les préconisations « les nouveaux publics et l'action culturelle dans les territoires ruraux »

Interroger la notion de « publics »

Le terme de populations ou d'habitants semble plus pertinent pour appréhender l'action culturelle en territoire rural car il la sectorisation des personnes en « publics » dits du *champ social, éloignés de la culture ou empêchés, publics de zones prioritaires, quartiers difficiles, sous main de justice*...n'est pas opérationnelle en milieu rural ou l'action culturelle n'a de sens que si elle s'adresse à tous les habitants d'un même territoire.
Le terme de « population » désigne les habitants dans leur globalité, identifiés à partir de leur lieu de résidence, donc installés sur un territoire donné.

Ce qui est à prendre en compte, c'est la singularité du territoire, sa spécificité, ses atouts et ses faiblesses (économiques, ressources naturelles, dimension sociale, patrimoine etc.).

Les attentes des populations restent d'ordre économique et social avant tout.
A partir de ce constat, quelle réponse la culture pourrait-elle apporter ?

Les exemples déclinés durant le séminaire (La Bulle, l'Ensemble Justiniana) sont des éléments de réponse, dans la mesure où une synergie a été créée entre les artistes et les populations, faisant notamment de ces dernières des acteurs de la création artistique. Au-delà d'une synergie c'est ensuite un lien qui se crée sur un territoire et des lieux de rencontres et de mixité.

De quelle nature doit être une politique culturelle et artistique, construite sur la durée et destinée à fédérer autour d'un projet culturel tout autant que social ?

A côté des structures artistiques , d'autres formes de structures culturelles sont évoquées : les médiathèques, les bibliothèques qui peuvent allier plusieurs types de pratiques culturelles (lecture, écriture, dessin, BD, théâtre, cinéma...). Il conviendrait d'en dresser la cartographie.
Autre type de structures à prendre en compte : relevant des patrimoines (musées, centres d'archives, monuments historiques, sites archéologiques, architecture, villes et pays d'art et d'histoire, sites paysagers ou jardins), mais aussi le patrimoine immatériel (mémoire des lieux, gastronomie, savoir faire ruraux et industriels). A ce titre, la spécificité de la Haute Saône avec l'industrie du bois ou la filière bois pourrait constituer un axe de développement culturel.
Enfin, quel que soit le type d'offre faite aux populations, il est essentiel de relier l'action culturelle aux pratiques numériques et l'usage par les populations de ces médiums peut servir de point d'entrée pour développer des projets culturels.

Quels modes opératoires doit-on imaginer ou privilégier, s'ils existent déjà ?

A l'évidence, les projets doivent s'appuyer sur un cadre conventionnel, au niveau local, liant les structures culturelles et les communes. Au niveau régional, les services déconcentrés (DRAC/DRAAF) doivent pouvoir contractualiser et/ou s'appuyer sur les dispositifs contractuels de droit commun (contrats territoriaux, etc...)
Pour impliquer ou mieux rencontrer les populations, l'offre culturelle, doit pouvoir être construite à partir d'appels à projets mobilisant aussi bien les acteurs culturels que le tissu associatif, les collectivités territoriales...

En Franche-Comté ***la convention de développement culturel*** est le cadre choisi pour développer l'action culturelle en milieu rural en partenariat avec les collectivités. Cet outil a pour avantage de soutenir la structuration d'une politique culturelle dans la durée dans des territoires qui en sont dépourvus. Est-ce la seule modalité pour ce faire ?

En Basse Normandie, dans un autre contexte, la diversité des problématiques du milieu rural à laquelle s'ajoute celles du péri urbain, invite à choisir des modalités d'intervention plus flexibles et incitatives. Le contexte budgétaire récent vient conforter cette orientation. L'intervention de la DRAC est ciblée sur des projets qui viennent enrichir l'offre d'éducation artistique de façon exceptionnelle et qui permettent de revisiter les modes de médiation habituels.

L'appel à projets est la modalité choisie par la DRAC Basse- Normandie pour agir en milieu rural. L'implication de la collectivité est garantie par le cahier des charges qui impose une participation technique et financière. La formalisation du partenariat ne passe pas dès lors par une convention. La délibération de la collectivité est toutefois le minimum requis.

La question des crédits européens de développement de la culture en milieu rural

En termes de moyens financiers, les territoires ruraux sont éligibles aux programmes européens. La sollicitation de ces crédits a pour enjeu de souligner l'effet levier de la culture dans le développement local et de compléter les moyens de l'Etat.
Cependant, les dispositifs financiers sont extrêmement compliqués et les dossiers de demandes n'aboutissent pas forcément.
Une formation des conseillers (DRAC/DRAAF) sur le cadre opératoire de ces crédits pourrait être envisagée.

Personnes ayant participé au séminaire:
Morrad **BENXAYER**, (DGPAT), Sophie **BUTARD** (com.com du pays de Saulx), Claire **CHATON AUBEY** (DRAC Adj. Franche Comté), Christian **CHEMIN** (DRAC Franche Comté), Franck **CONSTANTIN** (Directeur du LEGTA), Fabrice **CREUX** (ADDIM Haute Saône), Dominique **DEON** (Animateur du réseau culturel des lycées agricoles de Franche Comté), Charline **DEON** (étudiante sciences politiques), Isabelle **DUFOUR FERRY** (MCC/DEDAC), Damien **EUCHI** (DRAC Haute Normandie), Nelly **FEURSTEIN** (Professeure d'éducation socio culturelle LEGTA de Vesoul), François **FROGET** (DRAAF Basse Normandie), Delphine **GIBET** (DRAAF Haute Normandie), Claire **GASPARUTTO** (DRAC Bretagne), Claire **LATIL** (MAAF), Ariane **LE CARPENTIER** (DRAC Basse Normandie), Charline **MOHN** (Ensemble Justiniana), Marie Pascale **PAULIN** (agent de dvt CCHVS), Nathalie **PRUDON DESGOUTTES** (DRAAF Franche Comté), Françoise **VIGNERON** (Vice Pdte com.com. Hauts du Val de Saône), Prema **YANNOU** (DRAC Franche Comté), **Cie Rythm a Corps.**(artistes en résidence à la Bulle).

THEME 3 : ALIMENTATION,TERRITOIRES, ET ACTIONS CULTURELLES

les 7 et 8 octobre 2014
Lycée agricole Le Valentin, Bourg les Valence

Ce séminaire s'est déroulé sur deux jours au lycée agricole du Valentin, à Bourg les Valence (Rhône Alpes) et avait pour thème l'un des volets novateurs de la convention Alimentation, Agri-Culture de Septembre 2011 : l'Alimentation.
Il est le dernier séminaire proposé par l'une des régions « pilotes », dans le cadre de la déclinaison en régions du protocole national Alimentation, Agri/Culture, il s'agit de la région Rhône-Alpes.
Il est rappelé par le Directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, que la convention entre la DRAC et la DRAAF, qui doit être renouvelée devra s'appuyer sur les travaux de ce séminaire.

1. L'Alimentation, un nouveau volet de la convention interministérielle

1.1 La convention Alimentation Agri-Culture et les objets communs MAAF / MCC

L'histoire du partenariat entre les deux ministères chargés respectivement de l'agriculture et de la culture remonte à un trentaine d'années. Le dernier numéro (26) de la revue « Champs culturels » s'en fait l'écho.
Le Plan Rural, puis le Programme national de l'alimentation ont contribué à élargir les champs du dernier protocole Alimentation-Agri-Culture signé en Septembre 2011, à savoir :

- l'éducation et le développement artistique et culturels dans toutes ses composantes sur le temps scolaire et hors temps scolaire,
- les nouvelles médiations culturelles : le patrimoine alimentaire et les sciences du vivant, l'aménagement du territoire, prenant en compte la qualité de l'architecture, des espaces et du patrimoine,
- l'accompagnement d'une dynamique artistique et culturelle dans les territoires ruraux,
- l''impact et le développement des industries culturelles.

Au-delà des expérimentations menées en région et qui ont déjà été évoquées précédemment, un travail de maillage a été entrepris entre les directions du ministère de chargé de l'agriculture (DGER, DGAL, DGPAT) et le ministère de la culture, afin que cette dynamique de décloisonnement soit reproduite à l'échelon régional entre les DRAC et les DRAAF en complément de l'action des lycées agricoles, qui mènent depuis déjà longtemps sur leurs territoires, des projets culturels de qualité.

Pour exemple, le thème des journées du patrimoine 2014 « patrimoine culturel, patrimoine

naturel » qui contribuait à valoriser les actions menées par les deux ministères et en particulier dans le monde rural.

Le Ministère de la culture et de la communication travaille à un partenariat élargi à toutes les composantes culturelles avec la fédération des parcs naturels régionaux, qui devraient devenir des partenaires importants (ils représentent plus de 15% du territoire) dans le cadre de la mise en œuvre de la loi MAPAM , créant les métropoles et les pôles territoriaux ruraux.

Parmi les acteurs du territoire un rapprochement entre les Sites remarquables du goût et les villes et pays d'art et d'histoire, serait pertinent.
Il conviendra d'associer le « réseau rural » aux projets présentant une dimension culturelle.

Enfin, il semblerait pertinent de solliciter pour des projets culturels, des crédits européens dont la tutelle sera à partir de 2015 assurée par le MAAF, le CGET et l'ARF, mais gérés par les régions.

1.2 Exemples d'appels à projets conduits par le MAAF , direction générale de l'enseignement et de la recherche.

*« *Alimentations passions* » initié en 2006 , puis en 2010, cette série de films qui a circulé dans toute la France avait pour objectif de sensibiliser les jeunes et le monde rural à la problématique de l'équilibre alimentaire : besoins nutritionnels mais aussi plaisir, convivialité, goût, traditions culinaires, savoir-faire, origine des aliments.

*« *Dégustons nos différences* » : lancé en 2013, ce concours national avait pour objectif de valoriser la gastronomie issue de différentes cultures, par la collecte de recettes de cuisine auprès des familles d'origine étrangère de chaque lycée participant, et ainsi de participer à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. La marraine de cette première édition était Isabelle GEORGES.
Ce concours a mobilisé plus de 100 classes de 46 établissements publics et privés d'une quinzaine de régions . Les chefs ont répondu à l'appel des jeunes en créant des plats interculturels, grâce aux recettes collectées dans les familles.
Ce projet a débouché sur une recueil de recettes en ligne. Le prix a été remporté par le lycée professionnel horticole de Montravel.

*« *Affichons nos différences* »: en 2014 des jeunes ont été invités à réaliser des photos en duo, mettant en évidence des « différences ». Chaque photo devait être accompagnée de courts poèmes en prose ou en vers. Parmi les 36 réalisations proposées c'est le LEGTA de Perrières à Tournus qui a été primé.

*« *Cultivons nos différences* » en 2015 aura pour objectif d'ouvrir les jeunes à d'autres cultures et agricultures par une approche culturelle et culturale pratiquée dans une autre région ou dans un autre pays que le leur. La restitution se fera sous forme d'un livret (qui pourra être numérique).

1.3 La valorisation du fait alimentaire dans l'enseignement agricole

Par François PORTET, Ethnologue au laboratoire d'études rurales à l'université Lyon II.
Il a été responsable du partenariat culture/agriculture à la DRAC de Rhône Alpes.

(Pour mémoire, il y a un master « patrimoine rural » à l'université de Lyon II).

F.Portet évoque les travaux d'Isac CHIVA « Pour une grammaire du paysage agraire » dans « La revue des études rurales » et rappelle les rencontres du Pradel en 1997 qui avaient mis l'accent sur les territoires.
Il rappelle les travaux de la mission ethnologie du Ministère de la culture, qui avait lancé des thèmes de recherche comme le paysage (dans les années 80) et une politique du patrimoine culturel rural (1994).
La DRAC Rhône Alpes a été l'une des premières à décliner la convention nationale entre les ministères de la culture et de l'agriculture, en 1993. Elle a renouvelé cette convention en 2002 puis en 2007.
Elle a mené une réflexion sur la patrimonialisation des grands produits emblématiques du territoire (Picodon, et autres fromages en Savoie, les AOC...), sur les fêtes agri-culturelles.
L'alimentation est un objet ouvert, contrairement à la gastronomie qui est un objet excluant. L'alimentation recouvre des notions pas toujours faciles comme le propre, le sale, la mort. On ne peut dissocier la production de la consommation.
Rappel de l' opération «mémoires, saveurs et création » réalisée sur 2 ans entre 2003 et 2005.

Diffusion de la vidéo « la volaille et les glorieuses de Bresse ».
Jean-Christophe TAILLANDIER, professeur d'éducation socio-culturelle au lycée agricole de Bourg en Bresse commente ce travail réalisé il a quelques années avec des élèves du lycée agricole de Bourg en Bresse.

1.4 Exemples de projets du réseau national RESEDA sur le lien santé / Alimentation

Par Claire Pailharey, animatrice nationale du réseau RESEDA (santé et écoute de l'adolescent)

Le réseau RESEDA travaille en partenariat avec la Direction Générale de la Santé, la MSA, l'INPES et la MILT.
Le réseau RESEDA aborde les problématiques en lien avec l'alimentation par des projets d'action artistique, sans stigmatiser , sans culpabiliser ni moraliser. Il s'agit de sensibiliser les jeunes sans leur faire peur.
Projets réalisés avec des lycées agricoles :
- « je men food » avec le lycée Rieffel - St Herblain
- « sur le pouce » projet autour des légumes avec le lycée agricole de Rieffel- Saint Herblain
- Un abécédaire à croquer, qui va être téléchargeable sur le site de la Direction Générale de l'Alimentation , et un carnet « mots à croquer ».

1.5 Sciences et alimentation

Par Marion Casasoprano et Laurence Vira
Enseignement pluridisciplinaire maths/physique chimie et biologie.

La thématique « sciences et alimentation » a été abordé »avec une classe de seconde autour de 2 sous thèmes :
-*le raisin* : travail de recueil de données, vendanges, visite d'une exploitation viticole. Travaux pratiques sur l'acidité, mise en évidence des constituants chimiques, fermentation alcoolique, les ennemis de la vigne, les différentes maladies, l'épistémologie. Elle a mené

un travail sur culture et alcool avec l'infirmière du lycée ainsi que sur l'analyse sensorielle.
- *du lait au fromage de chèvre* : ce projet autour du « picodon » s'inscrivait dans le cadre d'un concours régional alimentaire (Regalime). Il comprenait la visite d'une chèvrerie dont la propriétaire est la marraine de la classe, la réalisation d'un fromage dans le hall alimentaire du lycée. Il a permis également d'aborder l'équilibre alimentaire (lien entre le fromage et le raisin).

Le +

Le point de vue de l'inspection en éducation socioculturelle:
L'alimentation permet des actions innovantes et ses différentes approches permettent de faire le lien avec la dimension artistique.
Il y a une réelle nécessité d'un travail conjoint entre les SRFD et les SRAL.

2. Les Collaborations SRAL/SRFD/DRAC autour de projets culturels

2.1 Le Programme national pour l'alimentation : axes et priorités 2013/2017/

Par Anne-Sigrid Fumey, DGAL

- la justice sociale,
-l'éducation alimentaire de la jeunesse
-la lutte contre le gaspillage alimentaires-encrage territorial et patrimonial de la politique de l'alimentation.
- Promouvoir le patrimoine alimentaire français est le 4ème axe de la politique de l'alimentation.

Quelques exemples évoqués :
-les accords Bleu, Blanc, Coeur
- « un fruit pour la récré », déclinaison nationale d'un programme européen
-SIQO, géré par l'INAO
- les abécédaires dans les mallettes pédagogiques.

La DGAL a lancé un appel à projet national sur les 4 axes du PNA avec une enveloppe de 600 000€.

2.2 Exemple du SRAL Rhône-Alpes

Par Elisabeth MANZON DRAAF-SRAL Rhône-Alpes.

Un travail sur la restauration collective est lancé en s'appuyant sur un approvisionnement de proximité et en luttant contre le gaspillage alimentaire, promotion du « gourmet bag ».

Le +

Les lycées agricoles présentent des atouts : les jeunes, le territoire, les enseignements spécifiques (ESC et communication), la pédagogie de projets.

Le SRAL dispose de 10 000€ par an pour 4 départements.
Quelques exemples 2014 : Soli'Terre, Contre le gaspillage j'agis, jardins et partage : partenariat avec les foyers de personnes âgées ; les carrés potagers, la mallette pédagogique « bien manger dans mon assiette ».

- **2.3 Exemples de partenariats action culturelle/service régional de l'alimentation :**

En Rhône-Alpes :
Par Marie TRIPIER, enseignante d'ESC,animatrice du réseau action culturelle - SRFD Rhône-Alpes

Le projet « Voyageons avec les fruits » a impliqué 16 établissements inscrits dans l'opération « un fruit pour la récré » entre 2007 et 2013.
Celui avec le musée botanique de Lyon a proposé aux élèves un travail photographique sur les courges, qui a été exposé au parc de la tête d'or.
Le lycée de Cognin a mené un travail avec des affichistes (Isabelle Pelegrin et Bruno Théry) en 2012.
Le lycée Contamine a également mené un travail photographique sur la pomme avec Muriel Bremond et Beatrice Ropers.
Enfin, le LEGTA de la Roche sur Foron a mené un travail sur le mimétisme dans la nature.

En Languedoc-Roussillon
Par Nathalie COLIN – chargée de mission SRAL

Depuis 2011 le le SRFD et le SRAL disposent d'une enveloppe de 20 000€.
Un projet sur le thème « du champ à l'assiette » a été mené entre le lycée agricole et le lycée hôtelier avec le concours d'un spécialiste des arts du goût à la DAC de Montpellier.
Pour 2014/2015 une plaquette des itinéraires agri-culturels en Languedoc Roussillon est prévue.
Les plans locaux d'alimentation permettent de fédérer tous les acteurs (exemple à Castelnaudary).

3. Une approche patrimoniale du fait alimentaire

3.1 Fédération des sites remarquables du goût
Par Francis KORNPROBST, Président

Avant la constitution de la fédération, le centre national des Arts culinaires était à l'origine d'un repérage d'une centaine de sites.
En 2011, la fédération des sites remarquables du goût se crée : il s'agit de fédérer les associations locales de producteurs, des hébergeurs, des restaurateurs, des transformateurs...
Quatre entrées pour appréhender ce qu'est un site remarquable :
-il existe un produit, une production qui bénéficient d'une notoriété (sous label en général)
- il existe un patrimoine, une architecture, une technique : moulins, séchoirs, distillerie, conserveries
- il existe un site environnemental, paysager (marais salants...)
- il existe une dimension touristique : une « mise en tourisme »
Aujourd'hui 57 sites remarquables du goût sont répertoriés.
Des chantiers restent à ouvrir ; un site internet à améliorer et un programme de formation autour des guides du goût à développer.

3.2 Office de tourisme de Vienne et du Pays Viennois

La ville est labelllisée « ville d'art et d'histoire », à ce titre nous est présenté un exemple de visite guidée : « sur les traces de Fernand Point ».
Il s'agit ensuite de faire vivre cette labellisation par une sensibilisation du tout public au patrimoine ancien et contemporain notamment en :

- envisageant une **saison gourmande** comme on envisage une **saison théâtrale :** faire un lien Produit/Littérature, un **chef en résidence** comme on invite un artiste en résidence.

Le +

Exemple du lycée agricole de Vienne : 10 élèves partis faire le marché et choisir les produits en compagnie du Chef Henry Rouerot, puis 250 repas réalisés avec l'équipe de cuisiniers du chef et les 10 élèves - expérience inoubliable.
Lien et transversalité entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel.

3.3 Le repas gastronomique des français

Par Christian HOTTIN, conservateur en chef du patrimoine à la Direction générale des Patrimoine , Ministère de la culture et de la communication.

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) est une notion portée à l'origine par le Japon.
161 Etats sont rattachés à la convention pour un Patrimoine culturel immatériel.

En France, la mise en œuvre de cette convention repose sur plusieurs aspects :
-une mission d'information et de formation
-une mission de recherche
-la conduite et la mise à jour de l'inventaire du PCI
-l'instruction, le suivi des candidatures présentées par la France à l'UNESCO.

- Le repas gastronomique français

La candidature de la France à l'UNESCO a été portée initialement par l'Institut européen d'histoire culture et alimentation. Donc un souhait qui vient du monde académique, des historiens.
Le classement était plutôt sur le repas dit « du Dimanche », mais le Président de la République de l'époque a plutôt orienté ce classement vers la gastronomie française d'excellence.
Quels sont les objectifs de ce classement ?
-promouvoir des pratiques, des expressions, avec un engagement sur l'avenir garantissant la sauvegarde, la recherche, la valorisation.

- Deux enjeux :

1/ Montrer que le patrimoine n'est pas seulement « ce qui relève de l'âme », on élargit ainsi la notion.
2/ L'inscription de l'alimentation, comme une question anthropologique majeure, au sein de l'UNESCO.

Cela a permis de décloisonner un univers qui pouvait avoir tendance à s'enfermer dans des éléments traditionnels ou du folklore.
Autres exemples inscrits au patrimoine mondial :
-le café turc
-le repas du nouvel an chinois.

Sur la question de la sauvegarde, il faut signaler deux éléments :
-d'une part la transmission qui doit se faire entre générations, l'école joue ici un rôle primordial
-la constitution de jurys citoyens.

3.4 Images animées et mondes ruraux. Recherche scientifique et valorisation patrimoniale

Par Edouard LYNCH, Université de Lyon II

L'entrée par l'image animée permet de faire le tour des supports utilités depuis la fin du XIXème siècle. La cinémathèque du MAAF contient à ce titre un fonds très fourni.
Les images animées sont source de connaissance et outils de diffusion de connaissances, sur le patrimoine rural mais aussi sur la vie quotidienne (voir « les fraises du jardin », 1975, film sur la vie d'un directeur de lycée agricole, à la cinémathèque du MAAF).
Voir par exemple les archives des mondes ruraux sur : www.25images.ish-lyon.cnrs.fr/
Les problématiques sont diverses sur ce type de fonds :
-droits de diffusion
-valorisation pédagogique de projets culturels et scientifiques
-développement de projets transversaux autour des thématiques rurales, patrimoniales, alimentation.

4. Les médiations culturelles autour du fait alimentaire

4.1 Les collections agricoles du MUCEM et les actions en cours avec les lycées agricoles

Par Edouard de Laubrie,

Petit historique du MUCEM : En Juin 2005 est décidé la création du MUCEM. Il sera inauguré le 7 Juin 2013.
La galerie de la collection des agricultures méditerranéennes concerne un fonds rassemblant des pièces autour de l'élevage, de la chasse, de la pêche, de la cueillette, de l'alimentation, soit 40 000 pièces , issues à 80 % du Musée des Arts et Traditions Populaires (créé à Paris par Georges Henri Rivière en 1937).
Les critères d'acquisition sont les pièces ayant un lien avec l'évolution des techniques et entrant dans une thématique particulière ;

Le projet avec les lycées agricoles

Il s'agit de faire vivre les collections agricole du MUCEM :
-faire vivre le lien entre le patrimoine et le vivant,
-constituer une mémoire vivante du MUCEM (mémoire audiovisuelle)
-valoriser les collections pour sensibiliser les jeunes à ce patrimoine.

Deux axes pédagogiques sont proposés :

1- Proposer aux élèves un regard sur un objet de la collection, sa dimension ethnographique, la raison pour laquelle cet objet est au musée, en réinterprétant avec un artiste sa place au sein du musée
2- Portrait d'acteurs du milieu rural : faire des portraits « son » ou « image » d'acteurs du monde rural en lien avec un objet d'un musée local et du Mucem.

Le +

L'objectif est de faire contribuer les jeunes des lycées agricoles partenaires, à l'enrichissement de la collection du musée .

Un deuxième objectif est de faire vivre cette collection, sachant que synthétiser 1200 ans d'agriculture en Méditerranée est totalement impossible !
D'où l'idée, notamment par ces portraits, d'ancrer la vie quotidienne dans un temps (notre époque contemporaine) et dans un espace (rural).
Vidéastes et photographes sont associés à ce projet associant 5 lycées agricoles : Hyères, Aix-Valabre, St Rémy de Provence, Marseille, Arcs sur Argens.

4.2 La médiation autour du fait alimentaire dans le réseau des musées de société du conseil général de l'Ain,
Par Delphine CANO, conservateur en chef des musées de l'Ain.

Cinq musées départementaux constituent le réseau.
La thématique de l'alimentation est présente dans trois musées :

1- *Le musée de la Bresse* : récolter, cuire, conserver, les manières de table, l'élevage de volailles, catalogue de 1700 menus.

2-*le musée du Revermont* : potager et verger conservatoire, il a pour objectif de collecter et conserver les variétés locales de légumes, fruits et céréales et sensibiliser le public à cette biodiversité. Il s'agit de :
-diffuser un savoir pratique sur les plantes,
-recenser les variétés,
-rechercher de la documentation,
-faire de la conservation ex situ : dans le jardin du Musée, implanter des variétés,
-organiser des formations autour des graines et des plantes.

A noter : la conservation des semences par le froid, pour une remise en terre plus éloignée dans le temps permet de limiter le risque de la co-évolution (modification de la plante).

Evènements : semaine du goût, rendez-vous aux jardins, semaine de la semence.

3-*le musée de Bugey Valroney:* cuisine de la maison, époque Renaissance, tâches ménagères liées à l'alimentation.
L'Exposition « terroirs et étiquettes : une histoire d'images » avait pour objectif de mettre en perspective la notion de terroir par rapport à celle de la mondialisation.
Les différentes expositions et actions de sensibilisation montrent que l'alimentation est un support très riche pour un dialogue inter-générationnel.

4.3 Biodiversité domestique et diversité agricole en Rhône Alpes, Divagri
Par Claire DELFOSSE, professeur, responsable du laboratoire d'Etudes rurales de

l'Université Lyon II, et Agnès DUCAROY, attachée de conservation, responsable du musée du Revermont.

L'association *DIVAGRI* travaille sur la biodiversité végétale et animale. Elle est soutenue par la région. Le musée du Revermont a adhéré à DIVAGRI dans le but de mutualiser les connaissances, développer des filières et relocaliser la production.
Sensibilisation, partage de connaissances : DIVAGRI propose des expositions itinérantes permettant de se rendre dans les lycées agricoles et de partager ces connaissances.
L'association relance aussi des coopérations d'acteurs à travers ses projets : PNR du Vercors, chambre d'agriculture.

Le +

Il s'agit par ces actions de questionner la liaison des hommes aux territoires, de reposer la question des frontières et des normes.

Biodiversité domestique
Dans l'histoire de l'agriculture et du monde rural, de nouveaux enjeux apparaissent avec cette notion :
* c'est une biodiversité liée à l'action de l'homme
*on ne considère plus la nature comme sauvage,
*on mobilise des savoir-faire de sélection, d'élevage, de transmission,
*on intègre les nouvelles attentes de l'agriculture : les fêtes, un rôle patrimonial
*on fait des inventaires, « un patrimoine enfoui au fond du jardin »
*pour des espèces ou races menacées, on a des stratégies de réhabilitation des usages anciens (exemple : le débardage avec les chevaux, les moutons pour gérer l'espace péri-urbain avec usage de la laine à caractère écologique)
*recréation totale de la poule grise du Vercors, en circuits courts.

5. Les éléments de synthèse, les préconisations : « Alimentation, Territoires et actions culturelles »

► Articuler « alimentation » et « produit » permet de faire des liens entre les habitants d'un territoire, les pratiques agricoles, les habitudes culinaires : une sorte de socio-géographie d'un territoire.

►L'entrée « produit » ou « terroir » doit être dynamique et ouvrir vers des questions culturelles, géographiques, sociologiques, économiques, agronomiques, artistiques... Il faut donc être vigilant à toute approche qui aurait tendance à refermer les identités sur elles-mêmes, qu'elles soient territoriales ou régionales.

►L'image et le son sont des supports précieux en termes de diffusion des connaissances agronomiques, culinaires, culturelles, mais sont aussi des outils pour construire ou enrichir un patrimoine.

►Faire participer des acteurs « culture/agriculture » favorise la richesse d'un même projet, qu'il soit agronomique (verger conservatoire avec expo photo etc...) ou plus culturel et patrimonial (portraits d'acteurs en milieu rural, ou réinterprétation de pièces de musées en son, photo ou vidéo...)

►Associer des jeunes et des lycées agricoles dans un double objectif : les sensibiliser aux questions d'alimentation et d'agriculture et les faire participer à un réel travail d'inventaire, ou d'enrichissement de catalogue (cf projet du Mucem)

►Consulter le fonds de la cinémathèque H.Queuille au MAAF pour travailler sur les questions de cinéma et agriculture

►Travailler sur le réseau des musées départementaux en fonction des thématiques de leurs collections

►De manière générale, travailler avec ces musées autour de projets en lien avec l'histoire de l'agriculture, les habitudes culinaires, les produits, la dimension festive, les savoir-faire etc... (liste des musées)

►Travailler avec les habitants, les élèves, les personnes âgées, la question de la médiation du fait alimentaire : faire et faire-savoir.

►Mobiliser les départements universitaires en charge des questions rurales et des questions relatives à la sociologie de l'alimentation (cf recueil de ces données).

Etaient présents au séminaire :

Pierre Loic **AUBERT,** Inspecteur d'Education socio-culturelle, DGER
Guylène **BOUVY THABOUREY,** chargée de collections et de recherche au MUCEM,
Delphine **CANO**, Directrice et conservateur en chef de la direction départementale de l'Ain,
Marina **CHAULIAC,** conseiller pour l'ethnologie, DRAC Rhône Alpes,
Claire **DELFOSSE**, Professeur et Directrice du Laboratoire d'Etudes rurales de l'Université de Lyon II
Patrick **DEMANGE**, conseiller pour l'action culturelle DRAC Franche-Comté,
Dominique **DEON,** chargé de mission action culturelle DRAAF Franche Comté et professeur d'ESC,
Agnès **DUCAROY,** Attachée de conservation, responsable du musée du Revermont,
Isabelle **DUFOUR FERRY,** chargée de mission culture/territoires ruraux, DEDAC, Ministère de la culture et de la communication,
Damien **EUCHI**, conseiller pour l'EAC, DRAC Haute Normandie
Céline **FLACHER**, professeur d'ESC, Lycée du Valentin Bourg les Valence
Anne Sigrid **FUMEY**, chargée de mission Bureau du pilotage de la politique de l'alimentation, DGAL
Delphine **GIBET**, chargée de mission culture DRAAF/SRFD Haute Normandie
Benoit **GUILLEMONT**, conseiller pour 'laction culturelle, DRAC Rhône Alpes,
Martine **HAUTHIER**, chargée de mission action culturelle DRAAF/SRFD Aquitaine,
Emmanuel **HEMERY,** chef du BVIE, DGER
Catherine **HERITIER**, chargée de mission régionale DRAAF/SRFD Auvergne,
Christian **HOTTIN**, conservateur du patrimoine, Département du pilotage de la recherche DGPAT, Ministère de la culture et de la communication,
Francis **KORNPROBST**, Président des Sites remarquables du goût ;

Claire **LATIL**, animatrice du réseau national Animation et Développement culturel, DGER
Edouard de **LAUBRIE**, chargé des collections agricoles du MUCEM,
Edouard **LYNCH,** Professeur d'histoire contemporaine et chercherur au Laboratoire d'études rurales Université Lyon II
Agnès **MONIER**, conseillère pour l'EAC, DRAC Auvergne,
Bertrand **MUNIN** ; Directeur régional adjoint DRAC Rhône Alpes,
Chrystèle **ORCEL**, Animatrice du patrimoine ; Ville de Vienne (VAH)
Claire **PAILHAREY**, animatrice du réseau national RESEDA, réseau d'animation d'éducation pour la santé, écoute et le développement de l'adolescent, DGER,
Françoise **ROSSI**, chargée de mission culture/insertion/égalité, BVIE, DGER, coordination du séminaire
Olivier **SANEJOUAND,** Directeur de l'office de tourisme de Vienne et Pays Viennois
Adrienne **STASSE**, DRAAF/SRAL Corse,